CONCOURS
d'essai littéraire et d'art oratoire

Bourses d'études à gagner jusqu'à 2500 $



Essai littéraire

Écrire un texte de 700 à 800 mots sur le thème :
Trouver ma voix dans un monde tellement bruyant

Date limite : lundi 8 février 2027

art



Art oratoire

Préparer une présentation orale de 4 à 5 minutes sur le thème : **Comment mes actions renforcent ceux qui m'entourent?**

Date limite : lundi 8 mars 2027

Prestation devant public : semaine du 20 mars 2027

OPTIMIST INTERNATIONAL
CLUB OPTIMISTE DE STE-THÉRÈSE

SAINTE-THÉRÈSE

Plus de détails :

Robert St-Louis
Responsable du comité
Club optimiste Ste-Thérèse
rstlou@msn.com | 514-835-3472

DOCUMENT EXPLICATIF
À L'INTENTION DES ÉCOLES

Dernière mise à jour	Octobre 2026
Concours de club	28 février 2027
Concours de district	15 avril 2027
Thème 2026-2027	« Trouver ma voix dans un monde tellement bruyant »

OBJECTIF DU CONCOURS

Optimist International souhaite offrir aux jeunes l'occasion de développer leur personnalité et leur confiance en soi et leur permettre d'exposer leurs visions personnelles sur un thème central.
Bien que nous devions déterminer des gagnants, nous faisons en sorte que tous les candidats ont l'impression d'avoir gagné en participant. Au-delà de l'opportunité de l'expression écrite, les participants ont la chance de gagner une bourse d'étude.

ADMISSIBILITÉ DES PARTICIPANTS

Tout candidat ayant déjà gagné une bourse d'étude pour le concours d'essai littéraire dans un district n'est pas admissible.

Le candidat doit fournir sa date de naissance, le formulaire d'inscription signé par les parents, l'attestation scolaire signée par l'école et son texte rédigé à l'ordinateur, à double interligne, simple face et sur lequel apparaissent son nom et celui du club Optimiste parrain.

ÂGE DES CANDIDATS

Le concours s'adresse aux élèves âgés de moins de 19 ans en date du 1er octobre de l'année en cours (du 1ier octobre au 30 septembre) et qui n'ont pas terminé leurs études secondaires ou l'équivalent en Ontario. Les élèves qui étudient au cégep et qui ont moins de 19 ans peuvent participer (ou l'équivalent en Ontario). Les districts et les clubs tiennent des **concours mixtes**.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Organisation matérielle (respect du thème) : Maximum de 30 points
- Créativité Maximum de 15 points
- Vocabulaire et style : Maximum de 30 points
- Grammaire, ponctuation et orthographe : Maximum de 20 points
- Respect des règlements du concours : Maximum de 5 points

POINTS DE PÉNALITÉ

- Omission d'inscrire le thème officiel : Déduction de 3 points
- Omission d'inscrire avec exactitude le nombre total de mots : Déduction de 5 points
- Omission de rédiger l'essai à l'ordinateur, à double interligne et simple face : Déduction de 5 points par infraction pour un maximum de 15 points
- Omission de demeurer dans la limite de 700 à 800 mots : Déduction de 5 points par tranche de 50 mots, au-delà ou en dessous pour un texte en français et par tranche de 25 mots pour un texte en anglais
- Révélation de son identité : Déduction de 5 points

RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS

Chaque concurrent doit recevoir un exemplaire des règlements et remplir le formulaire d'inscription. Les règlements comprennent des informations sur le concours, l'évaluation et les prix.

Première section – Règlements généraux

1. Le Concours d'essai littéraire d'Optimist International est réparti sur deux niveaux de compétition : le club et le district.

2. Les concurrents doivent s'inscrire par le biais d'un club Optimiste local, ou d'un concours grand public s'il n'y a pas de club local.

3. Les concurrents doivent rédiger eux-mêmes un essai original, et ce, avec très peu de conseils donnés par autrui. On définit l'essai comme une composition littéraire analytique ou interprétative. Les œuvres de fiction ou de poésie ne seront pas acceptées.

4. À l'échelon du district, il doit y avoir au moins trois concurrents participants au concours.

5. Optimist International se réservent le droit de modifier le texte de tout essai inscrit au concours, de le publier ou de le reproduire sans devoir pour autant en rémunérer l'auteur.

Deuxième section – Admissibilité des concurrents

1. Le concours est ouvert aux participants âgés de moins de 19 ans en date du 1er octobre de l'année Optimiste en cours (du 1er octobre au 30 septembre) et qui n'ont pas encore terminé leurs études secondaires ou l'équivalent y compris les étudiants de cégeps au Québec, Canada. Il n'y a pas d'âge minimum. Les clubs et les districts tiennent des concours mixtes. Le concours est ouvert à tous les élèves de moins de 19 ans qui n'ont toujours pas obtenu leur diplôme d'études secondaires ou son équivalent, peu importe le moment où se tient le concours de club ou de district. Les élèves doivent s'inscrire dans le district où ils habitent.

2. Les concurrents sont admissibles à un seul concours d'essai littéraire de club au cours d'une année donnée. (1er octobre — 30 septembre).

3. Quiconque ayant déjà remporté une bourse d'études du Concours d'essai littéraire n'est pas admissible, à quelque échelon que ce soit.

4. Tous les concurrents, à quelque échelon que ce soit, doivent fournir une preuve de de leur âge.

Troisième section – Règlements du concours

1. Les participants doivent traiter du thème officiel du concours.

2. Chaque essai doit avoir une page de titre qui comprend : le thème, le nombre de mots, le nom de l'auteur, son adresse et son numéro de téléphone, le nom de son école, ainsi que sa date de naissance.

3. Le thème officiel doit se trouver dans la partie supérieure de la page titre et la page 1 (pénalité de 3 points pour omission d'inscrire le thème).

4. Le nombre de mots doit être indiqué dans la partie supérieure de la page 1. Le total doit être exact et inscrit au bon endroit pour éviter une pénalité (pénalité de 5 points).

5. Les essais doivent être rédigés à l'ordinateur, à double interligne et simple face (Déduction de 5 points par infraction pour un maximum de 15 points).

6. Les essais doivent compter au moins 700 mots, mais pas plus de 800. Tous les mots de l'essai sont comptés. Les notes de bas de page, la bibliographie et le titre ne sont pas comptés. Les mots à trait d'union comptent pour un (1) mot. (Déduction de 5 points par tranche de 50 mots au-delà ou en dessous du nombre de mots exigé pour les textes français. Pour les textes en anglais, la déduction est de 5 points par tranche de 25 mots au-delà ou en dessous du nombre de mots exigé).

7. Chaque page de l'essai doit être numérotée en commençant par la page 1, et non par la page de titre. La numérotation doit se trouver centré au bas de chaque page.

8. Toute citation ou œuvre utilisée, protégée par un droit d'auteur, doit être identifiée correctement en utilisant un format de citation reconnu. L'omission d'identifier les citations tirées de textes déjà publiés résultera en la disqualification du concurrent.

9. Aucune référence ne doit être faite permettant d'identifier l'élève, les parents, l'école, la collectivité, le club Optimiste parrain ou le district (Déduction de 5 points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification).

10. L'essai peut être rédigé en français ou en anglais.

11. Tout le document doit être agrafé au coin supérieur gauche. Aucune couverture, quelle qu'elle soit, n'est acceptée.

Quatrième section – Évaluation

1. L'évaluation sera faite par un jury composé de trois juges qualifiés qui ne connaissent pas les concurrents. À l'échelon du club, les juges peuvent être des membres Optimistes. À l'échelon du district, les juges ne peuvent pas être des membres Optimistes.
2. Afin de préserver l'anonymat de chaque concurrent, le président de comité du Concours d'essai littéraire assignera un numéro d'identification à chaque essai. Le numéro d'identification doit être inscrit sur la page de titre et sur la première page de l'essai. La page de titre sera retirée et conservée par le président de comité du Concours d'essai littéraire. On ne remettra aux jurés que les textes portant le numéro d'identification.
3. Les essais évalués ne feront l'objet d'aucune discussion ni d'aucune comparaison entre les juges.
4. Seuls les juges peuvent appliquer une pénalité ou accorder des points.

Cinquième section – Pointage

Les méthodes de pointage seront identiques à tous les échelons du concours.

1. Organisation matérielle (traitement logique du thème, respect du thème imposé) : 30 points
2. Créativité : 15 points
3. Vocabulaire et style (construction des phrases et enchainement) : 30 points
4. Grammaire, ponctuation et orthographe : 20 points
5. Respect des règlements du concours (rédigé selon le format exigé) : 5 points

Sixième section – Pénalités

1. Omission d'inscrire le thème officiel : 3 points
2. Omission d'inscrire avec exactitude le nombre total de mots : 5 points
3. Omission de rédiger l'essai à l'ordinateur, à double interligne et simple face : Déduction de 5 points par infraction pour un maximum de 15 points
4. Omission de demeurer dans la limite de 700 à 800 mots : 5 points par tranche de 50 mots au-delà ou en dessous du nombre de mots exigé pour les textes en français et 5 points par tranche de 25 mots au-delà ou en dessous du nombre de mots exigé pour les textes en anglais.
5. Révélation de son identité : 5 points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification

Septième section – Marques de reconnaissance

Toutes les marques de reconnaissance d'Optimist International remis lors des concours de club et de district doivent provenir d'un fournisseur autorisé (Au Canada il s'agit d'Ansell).

1. À l'échelon du club — médaille ou certificat

   Les clubs peuvent décerner des récompenses pécuniaires pouvant atteindre 500 $ par gagnant du Concours d'essai littéraire, en plus des médailles officielles. À l'échelon du club, et à son entière discrétion, ces prix peuvent prendre la forme d'une bourse d'études, d'une obligation d'épargne ou d'un prix en argent.

2. À l'échelon du district — plaque et bourse d'études collégiales de 2 500 $ CA remises à l'élève qui a remporté la première place.

   a. Les bourses d'études sont payées par la Fondation Optimist International aux États-Unis et aux Antilles et par la Fondation Optimiste des enfants canadiens au Canada.

   b. Les bourses d'études remises doivent servir uniquement à des études collégiales, universitaires ou de formation professionnelle.

   c. Toutes les bourses d'études seront versées à l'établissement d'enseignement choisi par le récipiendaire, sous réserve de l'approbation d'Optimist International.

   d. Toutes les bourses d'études seront administrées par Optimist International.

   e. Les gagnants d'une bourse d'études d'Optimist International doivent la réclamer avant l'âge de 25 ans.

CONCOURS D'ART ORATOIRE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DE L'ÉLÈVE AU CONCOURS

INSTRUCTIONS

Chaque jeune doit remplir ce formulaire et le remettre à son enseignant/responsable afin d'être en mesure de participer au Concours d'art oratoire.

IMPORTANT : Veuillez joindre à ce formulaire une attestation de fréquentation scolaire de votre école.

RENSEIGNEMENTS SUR LE JEUNE (veuillez écrire lisiblement et en lettres moulées)

Prénom_____ Nom _____

Adresse complète _____

Téléphone _____ Courriel du parent _____

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) _____ Âge au moment de l'inscription _____

J'ai participé à un Concours d'art oratoire Optimiste cette année scolaire : ☐ OUI ☐ NON

J'ai pris connaissance des règlements du concours et j'accepte de me soumettre à toutes les exigences (voir Règlements aux pages 2, 3 et 4).

Signature du jeune _____ Date _____

AUTORISATION – PARENT/TUTEUR (veuillez écrire lisiblement et en lettres moulées)

J'accorde à mon enfant/pupille la permission de participer à ce concours de club. Je comprends que si mon enfant gagne, il devra participer au prochain échelon du concours (district, région, championnat).

Lien de parenté _____

Prénom _____ Nom _____

Signature du parent _____ Date _____

☐ Je soussigné _____ accorde à Optimist International (OI) la permission de photographier mon enfant aux fins de leurs relations publiques. Le club Optimiste peut utiliser les photographies dans toute publication comme bon leur semble.

☐ Je refuse que mon enfant soit photographié.

RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS (à lire et à conserver par l'élève)

Première section – Règlements généraux

1. Le Concours d'art oratoire d'Optimist International commence à l'échelon du club pour se poursuivre à l'échelon du district et se clore par le championnat mondial.
2. Les concurrents doivent s'inscrire par le truchement d'un club Optimiste de la localité.
3. Chaque concurrent doit remplir le formulaire d'inscription officiel et le soumet au président de comité du concours du club parrain.
4. Le district doit tenir un concours mixte.
5. Aucun concours de district ne devrait avoir moins de 3 ou plus de 20 concurrents.
6. Optimist International se réserve le droit de modifier le texte de tout discours prononcé dans le cadre de tout concours, de le publier ou de le reproduire sans devoir pour autant en rémunérer l'auteur.

Deuxième section – Admissibilité des concurrents

1. Le concours est ouvert aux participants âgés de moins de 19 ans à partir du 1er octobre de l'année Optimiste en cours (1er octobre au 30 septembre) et qui non pas encore terminé leurs études secondaires ou l'équivalent, y compris les étudiants de cégeps au Québec, Canada. Les concurrents doivent être scolarisés aux États-Unis, au Canada ou dans les Antilles. Aucun âge minimum.
2. Un concurrent n'est admissible ou ne peut participer qu'à un seul Concours d'art oratoire Optimiste durant une même année (du 1er octobre au 30 septembre). Lorsqu'un concurrent remporte la première place à l'échelon régional du Championnat mondial d'art oratoire d'Optimist International, il ne peut plus participer au concours d'art oratoire d'Optimist International, quel que soit l'échelon.
3. Chaque concurrent rédige son propre discours. Cependant, le concurrent peut bénéficier de conseils pour la préparation de son exposé et peut faire des changements mineurs ou y apporter des améliorations en tout temps.
4. Avant de pouvoir participer, tous les concurrents, à quelque échelon que ce soit, doivent fournir une preuve de leur âge. Les clubs Optimistes pourraient exiger un exemplaire de l'acte de naissance ou du passeport si une bourse d'études de club est offerte séparément d'Optimist International. Les gagnants à l'échelon du district doivent fournir un exemplaire de leur acte de naissance ou de leur passeport avec le formulaire d'inscription. Un exemplaire papier de l'exposé rédigé à l'ordinateur doit être fourni, avant ou après le discours. Une copie papier du discours doit être fournie avant ou après la présentation orale.

Troisième section – Règlements du concours

1. Les concurrents doivent traiter du thème officiel.
2. Le discours peut être rédigé dans une autre langue que l'anglais si la langue utilisée est une langue officielle du pays dans lequel se trouve le club Optimiste parrain.
3. Tous les concurrents doivent commencer par annoncer le thème officiel dès la première phrase du discours. **Le chronométrage commence dès le premier mot prononcé.** Le chronométreur inflige automatiquement une pénalité de 3 points si le concurrent omet d'annoncer le thème officiel.
4. Toute citation ou tout éléments protégés par un droit d'auteur et utilisés au cours de la prestation doivent être identifiés verbalement, et inscrits sur l'exemplaire papier en précisant le nom de l'auteur. Le concurrent est entièrement responsable de l'utilisation des éléments cités et Optimist International décline toute responsabilité à ce propos. L'omission d'identifier les citations tirées de textes déjà publiés résultera en la disqualification du concurrent.
5. L'utilisation d'accessoires, d'uniforme ou de costumes particuliers ou l'utilisation de télésouffleur sont interdits. Tout manquement à ce règlement entraîne la disqualification. Si le concurrent le souhaite, il peut utiliser des notes et un lutrin.
6. Le temps imparti est d'un minimum de 4 minutes et d'un maximum de 5 minutes. Les concurrents dont la durée du discours est inférieure ou supérieure à la limite de temps n'en seront pas avisés, mais ils seront pénalisés d'un point par tranche de 15 secondes en dessous ou au-dessus de la limite prescrite. Cette pénalité est déterminée par le chronométreur officiel.
7. Le chronométrage commence dès le premier mot prononcé. Le chronométrage prend fin une fois que le concurrent a terminé son discours.
8. Aucune référence ne doit être faite permettant d'identifier l'élève, les parents, l'école, la collectivité, le club Optimiste parrain ou le district. Cela entraîne une déduction de 5 points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification.
9. Les concurrents ne peuvent être désignés par leur nom et le nom de leur club parrain ne peut être mentionné avant que le dernier discours ait été prononcé et que les membres du jury ainsi que le chronométreur se soient retirés.
10. Toute contestation relative à la tenue de tout discours doit être déposée immédiatement après constatation de la situation. Les contestations logées après que le concurrent suivant ait été présenté ou, dans le cas du dernier concurrent, après que le jury se soit retiré pour délibération seront inconditionnellement rejetées.
11. Le président du comité du concours traitera toute contestation conformément aux règlements du concours. La décision du président du comité est définitive et aucun autre appel de plus haute instance ne sera entendue. Dans le cas des concours de club, c'est le président du comité du concours de club qui détient cette autorité. Dans le cas des concours de district, c'est le président du comité du Concours d'art oratoire de district qui la détient. Le président du comité du concours de district a

l'autorité de traiter les contestations qui peuvent avoir lieu durant le concours de district et a le pouvoir de trancher de façon définitive.

Quatrième section – Pointage

Le pointage dans tous les concours de club et de district doit se conformer aux critères suivants.

1. Maintien – apparence et personnalité : 10 points
2. Contenu du discours – respect du sujet, fidélité au thème, contenu, logique et couleur : 40 points
3. Prestance et présentation – timbre de voix, volume, prononciation, gestuelle, contact visuel, sincérité et intensité : 35 points
4. Qualité globale du discours – réaction suscitée, impressions laissées, attitude et effet produit:15 points

Cinquième section – Pénalités

1. Omission d'annoncer le thème officiel – 3 points
2. Omission d'identifier le matériel non original – jusqu'à 10 points
3. Utilisation d'accessoires, etc. – 10 points
4. Pénalités relatives au temps – 1 point pour chaque tranche de 15 secondes au-dessus ou en dessous des limites officielles
5. Révélation d'identité – disqualification
6. Incapacité de terminer le discours – disqualification
7. Recours à un télésouffleur – disqualification

Sixième section – Prix

1. À l'échelon du club – médaille
2. À l'échelon du district – plaque et bourse d'études
   a) Chaque lauréat du concours de district recevra une bourse pour des études dans un établissement d'enseignement collégial, universitaire ou de formation professionnelle. Trois gagnants seront accordés des bourses d'études de 2 500 $ CA, de 1 500 $ CA et de 1 000 $ CA respectivement pour la première, la deuxième ou la troisième place de la Fondation Optimiste des enfants canadiens (FOEC).
   b) Toutes les bourses d'études seront versées à l'établissement d'enseignement choisi par le récipiendaire, sous réserve de l'approbation d'Optimist International.
   c) Toutes les bourses d'études seront administrées par Optimist International.
   d) Les gagnants d'une bourse d'études d'Optimist International doivent la réclamer avant l'âge de 25 ans.
3. Championnat mondial d'art oratoire d'Optimist International – plaque et bourse d'études
   a) Chaque gagnant à l'échelon régional recevra une bourse d'études pour des études dans un établissement d'enseignement collégial, universitaire ou de formation professionnelle. Il y aura un gagnant à l'échelon régional qui obtiendra une bourse d'études de 5 000 $ CA. Tous les gagnants à l'échelon régional pourront participer au championnat mondial qui se tiendra à la

Saint Louis University à Saint-Louis au Missouri OU sur ZOOM et des bourses d'études de 15 000 $ CA, de 10 000 $ CA et de 5 000 $ CA seront accordées respectivement à la première, la deuxième et la troisième place.

CONCOURS D'ESSAI LITTÉRAIRE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DE L'ÉLÈVE AU CONCOURS DE CLUB

INSTRUCTIONS

Chaque jeune doit remplir ce formulaire et le remettre à son enseignant/responsable afin d'être en mesure de participer au concours.

IMPORTANT : Veuillez joindre à ce formulaire une attestation de fréquentation scolaire de votre école.

RENSEIGNEMENTS SUR LE JEUNE (veuillez écrire lisiblement et en lettres moulées)

Prénom_____Nom _____

Adresse complète _____

Téléphone _____Courriel du parent _____

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) _____Âge au moment de l'inscription _____

J'ai participé à un Concours d'essai littéraire Optimiste cette année scolaire : ☐ OUI ☐ NON

J'ai pris connaissance des règlements du concours et j'accepte de me soumettre à toutes les exigences

(Voir Règlements aux pages 2, 3 et 4).

Signature du jeune _____Date _____

AUTORISATION – PARENT/TUTEUR (veuillez écrire lisiblement et en lettres moulées)

J'accorde à mon enfant la permission de participer à ce concours de club. Je comprends que si mon enfant gagne, il devra participer au prochain échelon du concours (district).

Lien de parenté _____

Prénom _____Nom _____

Signature du parent _____Date _____

☐ Je soussigné _____accorde à Optimist International (OI) la permission de photographier mon enfant aux fins de leurs relations publiques. Le club Optimiste et OI peuvent utiliser les photographies dans toute publication comme bon leur semble.

☐ Je refuse que mon enfant soit photographié.

RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS (À lire et à conserver par l'élève)

Chaque concurrent doit recevoir un exemplaire des règlements et remplir le formulaire d'inscription. Les règlements comprennent des informations sur le concours, l'évaluation et les prix.

Première section – Règlements généraux

1. Le Concours d'essai littéraire d'Optimist International est réparti sur deux niveaux de compétition : le club et le district.

2. Les concurrents doivent s'inscrire par le biais d'un club Optimiste local, ou d'un concours grand public s'il n'y a pas de club local.

3. Les concurrents doivent rédiger eux-mêmes un essai original, et ce, avec très peu de conseils donnés par autrui. On définit l'essai comme une composition littéraire analytique ou interprétative. Les œuvres de fiction ou de poésie ne seront pas acceptées.

4. À l'échelon du district, il doit y avoir au moins trois concurrents participants au concours.

5. Optimist International se réservent le droit de modifier le texte de tout essai inscrit au concours, de le publier ou de le reproduire sans devoir pour autant en rémunérer l'auteur.

Deuxième section – Admissibilité des concurrents

1. Le concours est ouvert aux participants âgés de moins de 19 ans en date du 1er octobre de l'année Optimiste en cours (du 1er octobre au 30 septembre) et qui n'ont pas encore terminé leurs études secondaires ou l'équivalent y compris les étudiants de cégeps au Québec, Canada. Il n'y a pas d'âge minimum. Les clubs et les districts tiennent des concours mixtes. Le concours est ouvert à tous les élèves de moins de 19 ans qui n'ont toujours pas obtenu leur diplôme d'études secondaires ou son équivalent, peu importe le moment où se tient le concours de club ou de district. Les élèves doivent s'inscrire dans le district où ils habitent.

2. Les concurrents sont admissibles à un seul concours d'essai littéraire de club au cours d'une année donnée. (1er octobre — 30 septembre).

3. Quiconque ayant déjà remporté une bourse d'études du Concours d'essai littéraire n'est pas admissible, à quelque échelon que ce soit.

4. Tous les concurrents, à quelque échelon que ce soit, doivent fournir une preuve de de leur âge.

Troisième section – Règlements du concours

1. Les participants doivent traiter du thème officiel du concours.

2. Chaque essai doit avoir une page de titre qui comprend : le thème, le nombre de mots, le nom de l'auteur, son adresse et son numéro de téléphone, le nom de son école, ainsi que sa date de naissance.

3. Le thème officiel doit se trouver dans la partie supérieure de la page titre et la page 1 (pénalité de 3 points pour omission d'inscrire le thème).

4. Le nombre de mots doit être indiqué dans la partie supérieure de la page 1. Le total doit être exact et inscrit au bon endroit pour éviter une pénalité (pénalité de 5 points).

5. Les essais doivent être rédigés à l'ordinateur, à double interligne et simple face (Déduction de 5 points par infraction pour un maximum de 15 points).

6. Les essais doivent compter au moins 700 mots, mais pas plus de 800. Tous les mots de l'essai sont comptés. Les notes de bas de page, la bibliographie et le titre ne sont pas comptés. Les mots à trait d'union comptent pour un (1) mot. (Déduction de 5 points par tranche de 50 mots au-delà ou en dessous du nombre de mots exigé pour les textes français. Pour les textes en anglais, la déduction est de 5 points par tranche de 25 mots au-delà ou en dessous du nombre de mots exigé.

7. Chaque page de l'essai doit être numérotée en commençant par la page 1, et non par la page de titre. La numérotation doit se trouver centré au bas de chaque page.

8. Toute citation ou œuvre utilisée, protégée par un droit d'auteur, doit être identifiée correctement en utilisant un format de citation reconnu. L'omission d'identifier les citations tirées de textes déjà publiés résultera en la disqualification du concurrent.

9. Aucune référence ne doit être faite permettant d'identifier l'élève, les parents, l'école, la collectivité, le club Optimiste parrain ou le district (Déduction de 5 points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification).

10. L'essai peut être rédigé en français ou en anglais.

11. Tout le document doit être agrafé au coin supérieur gauche. Aucune couverture, quelle qu'elle soit, n'est acceptée.

Quatrième section – Évaluation

1. L'évaluation sera faite par un jury composé de trois juges qualifiés qui ne connaissent pas les concurrents. À l'échelon du club, les juges peuvent être des membres Optimistes. À l'échelon du district, les juges ne peuvent pas être des membres Optimistes.
2. Afin de préserver l'anonymat de chaque concurrent, le président de comité du Concours d'essai littéraire assignera un numéro d'identification à chaque essai. Le numéro d'identification doit être inscrit sur la page de titre et sur la première page de l'essai. La page de titre sera retirée et conservée par le président de comité du Concours d'essai littéraire. On ne remettra aux juges que les textes portant le numéro d'identification.
3. Les essais évalués ne feront l'objet d'aucune discussion ni d'aucune comparaison entre les juges.
4. Seuls les juges peuvent appliquer une pénalité ou accorder des points.

Cinquième section – Pointage

Les méthodes de pointage seront identiques à tous les échelons du concours.

1. Organisation matérielle (traitement logique du thème, respect du thème imposé) : 30 points
2. Créativité : 15 points
3. Vocabulaire et style (construction des phrases et enchainement) : 30 points
4. Grammaire, ponctuation et orthographe : 20 points
5. Respect des règlements du concours (rédigé selon le format exigé) : 5 points

Sixième section – Pénalités

1. Omission d'inscrire le thème officiel : 3 points
2. Omission d'inscrire avec exactitude le nombre total de mots : 5 points
3. Omission de rédiger l'essai à l'ordinateur, à double interligne et simple face : Déduction de 5 points par infraction pour un maximum de 15 points
4. Omission de demeurer dans la limite de 700 à 800 mots : 5 points par tranche de 50 mots au-delà ou en dessous du nombre de mots exigé pour les textes en français et 5 points par tranche de 25 mots au-delà ou en dessous du nombre de mots exigé pour les textes en anglais.
5. Révélation de son identité : 5 points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification

Septième section – Marques de reconnaissance

Toutes les marques de reconnaissance d'Optimist International remis lors des concours de club et de district doivent provenir d'un fournisseur autorisé (au Canada il s'agit d'Ansell).

1. À l'échelon du club — médaille ou certificat

   Les clubs peuvent décerner des récompenses pécuniaires pouvant atteindre 500 $ par gagnant du Concours d'essai littéraire, en plus des médailles officielles. À l'échelon du club, et à son entière discrétion,

ces prix peuvent prendre la forme d'une bourse d'études, d'une obligation d'épargne *ou d'un prix* en argent.

2. À l'échelon du district — plaque et bourse d'études collégiales de 2 500 $ CA remises à l'élève qui a remporté la première place.
    a. Les bourses d'études sont payées par la Fondation Optimist International aux États-Unis et aux Antilles et par la Fondation Optimiste des enfants canadiens au Canada.
    b. Les bourses d'études remises doivent servir uniquement à des études collégiales, universitaires ou de formation professionnelle.
    c. Toutes les bourses d'études seront versées à l'établissement d'enseignement choisi par le récipiendaire, sous réserve de l'approbation d'Optimist International.
    d. Toutes les bourses d'études seront administrées par Optimist International.
    e. Les gagnants d'une bourse d'études d'Optimist International doivent la réclamer avant l'âge de 25 ans.

    Le président du concours examinera tous les protêts conformément aux règles officielles.

    Le président du district a l'autorité ultime et aucun appel sera reconnu.